

De la signature du contrat à l'utilisation de SGE

Parcours d'accès au Système de Gestion des Échanges (SGE) à partir de la signature du Contrat entre le fournisseur et Enedis

1. Signature du contrat GRD-F
2. J-30 : début du processus d'initialisation du fournisseur dans le SI Enedis
3. J-15 : mise en place des accès fournisseur dans SGE
4. J-10 : prise de rendez-vous avec le fournisseur pour fixer la date du point d'accompagnement téléphonique
5. Jour J : prise d'effet du contrat GRD-F, accès au portail SGE pour le fournisseur
6. Point d'accompagnement fournisseur assuré par le support Enedis